

ÉVALUATION DES EXIGENCES EN ADAPTATION SCOLAIRE

Nom :

Prénom :

Matricule :

Dans le cadre des mouvements de personnel, nous vous demandons de compléter le formulaire pour évaluer les disciplines, autres que celles déjà autorisées (voir section D), dans lesquelles vous pouvez travailler. **Vous devez joindre à votre demande, votre relevé de notes universitaires, ainsi que la preuve des formations suivies même s'ils ont déjà été transmis à la CSPÎ.**

Le tout doit parvenir aux Services des ressources humaines à l'attention de Stéphanie Pruneau avant le 1^{er} juin 2010. Vous n'avez pas à retourner ce formulaire si vous ne souhaitez pas de réévaluation de vos disciplines autorisées.

A- Formation particulière, telle que l'approche TEACCH, LSQ, collégial, universitaire (autre que bacc. en adapt.)

Formation	Institution	Crédits	Nb d'heures	Certification
Remarques :				

B- Description des stages

Clientèle	Niveau	École	Session	Crédits
Remarques :				

C- Description des expériences de travail avec une clientèle particulière

Clientèle	Niveau	École, institution ou organisme	Date de début	Date de fin	% temps
Remarques :					

D- SECTION RÉSERVÉE AUX CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES

Disciplines autorisées :

- | | | | |
|--|---|--|--|
| A Psychopathologie <input type="checkbox"/> | C TC primaire <input type="checkbox"/> | G DA, TC, DIL sec. <input type="checkbox"/> | |
| B DF prim. <input type="checkbox"/> | D DIM prim. et sec. <input type="checkbox"/> | H SPS (itinérance) sec. <input type="checkbox"/> | |
| B02 DA prim. <input type="checkbox"/> | E SPS (itinérance) prim. <input type="checkbox"/> | I Atelier gén. sec. <input type="checkbox"/> | |
| B04 DIL prim. <input type="checkbox"/> | K Déf. lang. prim. et sec. <input type="checkbox"/> | | |
| B05 Alt. maturation <input type="checkbox"/> | L TED prim. et sec. <input type="checkbox"/> | | |
| | O TS d'apprentissage <input type="checkbox"/> | | |

Remarques :

Nom de l'évaluateur : _____

Signature : _____

Date : _____

SECTION RÉSERVÉE À L'ÉVALUATEUR

Discipline "A" prim. et sec. (psychopathologie)

avoir complété six (6) crédits en psychopathologie et posséder une expérience auprès de cette clientèle **ou**

avoir une expérience d'un an d'enseignement auprès d'un groupe d'élèves présentant ces caractéristiques.

Pour certains groupes, l'exigence du "G" pourrait s'appliquer.

Discipline "B" primaire (déficience intellectuelle légère)

avoir complété au moins six (6) crédits en déficience intellectuelle **ou**

avoir une expérience d'enseignement d'un an auprès d'un groupe présentant ces caractéristiques.

Discipline "O" prim. et sec. (troubles spécifiques d'apprentissage)

avoir complété au moins six (6) crédits en rééducation de la lecture et (3) crédits en rééducation des mathématiques **ou**

avoir une expérience d'enseignement d'un an auprès d'élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou des troubles spécifiques d'apprentissage.

Discipline "D" prim. et sec. (déficience intellectuelle moyenne à sévère et profonde)

avoir complété au moins neuf (9) crédits dans la spécialité déficience intellectuelle **ou**

avoir une expérience d'enseignement d'un an auprès d'un groupe d'élèves présentant ces caractéristiques.

Disciplines "E" et "H" SPS (itinérance)

avoir complété au moins quinze (15) crédits dans l'une ou l'autre des spécialités tel que déficience sensorielle ou déficience motrice ou déficience intellectuelle ou langagière ou troubles envahissants du développement et/ou troubles de l'ordre de la psychopathologie jusqu'à six (6) crédits pouvant être compensés par une expérience de six (6) mois ou plus auprès de ce type de personne **ou**

avoir une année d'expérience d'enseignement auprès de l'un ou l'autre de ces types de personnes. Au secondaire, une capacité à enseigner les programmes (en mathématiques 536) est aussi requise.

Discipline "G"

démontrer une connaissance suffisante des programmes appropriés.

Discipline "I" atelier général

avoir une formation spécifique en enseignement professionnel pertinente à l'atelier concerné **ou**
avoir une expérience spécifique en enseignement professionnel pertinent à l'atelier concerné.

Discipline "K" prim. et sec. (déficience langagière)

avoir complété six (6) crédits en développement du langage et posséder une expérience auprès de cette clientèle **ou**

avoir une formation supplémentaire **ou**

avoir une expérience d'un an d'enseignement auprès d'un groupe d'élèves qui sont identifiés comme ayant une déficience langagière.

Discipline "L" prim. et sec. (troubles envahissants du développement)

connaître et pouvoir appliquer une approche éducative spécifique et reconnue par la Commission pour cette clientèle, avoir complété six (6) crédits portant sur les troubles envahissants du développement et six (6) crédits portant sur le développement du langage **ou**

avoir une année d'expérience d'enseignement aux élèves qui sont identifiés comme ayant des troubles envahissants du développement.

- 1) Pour un groupe composé d'élèves qui présentent différentes caractéristiques reliées à des exigences particulières, la Commission pourrait exiger que l'enseignante ou l'enseignant réponde aux différentes exigences particulières.
- 2) Les crédits s'acquerraient soit par des stages, des cours universitaires à l'intérieur du B.A.C.C. ou des cours universitaires à l'extérieur du B.A.C.C. qui sont évalués pertinents par la Commission.
- 3) Pour les disciplines A-D-K et L et pour l'enseignante ou l'enseignant en classe de déficience intellectuelle légère, jusqu'à trois (3) crédits peuvent être reconnus par la Commission pour une période de six (6) mois ou plus d'expérience auprès du type de personnes concernées.
- 4) Troubles spécifiques d'apprentissage : dysfonctionnement affectant de façon durable l'acquisition, l'organisation, la rétention, la compréhension ou le traitement de l'information verbale ou non verbale, évalué par un spécialiste neuropsychologue ou par une équipe multidisciplinaire (ex.: dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, syndrome non verbal, trouble de la mémoire de travail).